



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 5 juin 2023** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire  
Madame Annie Dubeau, Conseillère  
Monsieur Claude Ménard, Conseiller  
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller  
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère  
Madame Nathalie Fillion, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière  
Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

Est absent :

Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **LÉGISLATION**
  - 5.1 Certificat de procédure d'enregistrement: Règlement No 582-2023 modifiant le règlement de zonage No 443-2010
  - 5.2 Adoption du règlement No 582-2023 modifiant le règlement de zonage No 443-2010
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 6.1 Approbation des comptes
  - 6.2 Rapport du maire et dépôt des états financiers 2022
  - 6.3 Ressources humaines - Employé numéro 22-0047 - Fin du lien d'emploi
  - 6.4 Ressources humaines - Engagement étudiants - été 2023
  - 6.5 Achat - Camion RAM 1500 - 2021
  - 6.6 Reboisement Phase 2 - Autorisation de signature - Entente Arbre Évolution
7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9. **TRANSPORT ROUTIER**
10. **HYGIÈNE DU MILIEU**
11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**
12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 12.1 Dépôt du rapport mensuel des permis et certificats - Mai 2023
  - 12.2 Demande de dérogation mineure - 42 rue Dufilly
  - 12.3 P.I.I.A. - 38 rue Madeleine
  - 12.4 Site patrimonial - 9 rue Sainte-Famille
  - 12.5 Demande d'autorisation de démolition: 22 rue Saint-Etienne
  - 12.6 Demande d'autorisation de démolition: 269 route Marie-Victorin
  - 12.7 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme - Karine Gosselin
13. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

2023-06-133

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Katherine R. L'Heureux

**APPUYÉE PAR :** Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé en ajoutant le point 6.6 Reboisement - Phase 2- Autorisation de signature - Entente Arbre Évolution

**ADOPTÉ**

2023-06-134

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Ménard

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal du 2 mai 2023, tel que rédigé et présenté.

**ADOPTÉ**

**4. CORRESPONDANCE**

**5. LÉGISLATION**

**5.1. CERTIFICAT DE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT:  
RÈGLEMENT NO 582-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NO 443-2010**

La greffière-trésorière dépose le certificat de la procédure d'enregistrement pour le règlement No 582-2023.

À la clôture de la période de dépôt des demandes le 5 juin 2023, il n'y avait aucune demande déposée. Le règlement est donc approuvé par les électeurs.

**2023-06-135**

**5.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 582-2023 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 443-2010**

ATTENDU QUE le règlement de zonage no.443-2010 est en vigueur depuis le 6 avril 2010;

ATTENDU QU'il y a lieu de préserver les caractéristiques architecturales de nature agricole et rurale des bâtiments résidentiels en zones A-1 à A-10;

ATTENDU QUE le boisé de Verchères fait partie des milieux naturels d'intérêt dans un souci de conservation;

ATTENDU QUE toute construction doit être conçue et réalisée de façon à respecter l'état et l'aspect naturels des lieux;

ATTENDU le plan d'urbanisme de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge opportun de modifier de nouveau ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Annie Dubeau  
**APPUYÉE PAR :** Madame Katherine R. L'Heureux  
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement No 582-2023, comme suit:

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement porte le numéro 582-2023 et s'intitule « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 443-2010.

**ARTICLE 3**

L'article 3.1.1 intitulé « TERMINOLOGIE » est modifié pour ajouter la définition suivante :

Hangar forestier : Bâtiment accessoire aménagé en milieu boisé destiné à abriter de la machinerie forestière.

**ARTICLE 4**

L'article 14.2.1 intitulé « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES RANGS AGRICOLES » est remplacé par ce qui suit :

Afin de respecter le paysage agricole et les caractéristiques d'ensemble des rangs identifiés (Terres-Noires et Petit-Coteau), toute nouvelle construction ou reconstruction d'un bâtiment résidentiel doivent respecter les conditions suivantes:

- a) Pour les bâtiments d'un seul étage, la toiture doit être à pignon (2 ou 4 eaux) ou à mansarde (2 ou 4 eaux); les toits à pignon doivent avoir une pente minimale de 50 % (6/12);
- b) Pour les bâtiments de deux étages, la toiture peut être à pignon (2 ou 4 eaux) ou à mansarde (2 ou 4 eaux) ou à plat; les toits à pignon doivent avoir une pente minimale de 33 % (4/12); les toits plats doivent proposer un fronton ou une corniche architecturale;
- c) Les revêtements extérieurs autorisés pour les murs sont les matériaux composites ou tout autre matériau qui s'apparente à un matériau d'époque (brique, stuc et clin de bois, vinyle ou acier...).
- d) Les revêtements extérieurs autorisés pour la toiture sont le bardeau d'asphalte, le bardeau de bois, la tôle et les revêtements métalliques architecturaux;
- e) Les cheminées faisant saillie à l'extérieur du bâtiment doivent être recouvertes de pierre, de brique ou d'un autre matériau de revêtement extérieur s'harmonisant au bâtiment;
- f) La façade principale du bâtiment doit être implantée dans un axe parallèle à la voie publique; de plus, la porte d'entrée principale doit être située sur cette façade;
- g) Une galerie couverte ou non couverte, selon les caractéristiques architecturales du bâtiment, doit être aménagée sur la façade principale du bâtiment; cette galerie doit, au minimum, occuper 40 % de la façade avant du bâtiment;
- h) Les ouvertures (portes, fenêtres) ne peuvent occuper une superficie de plus de 35 % de la façade principale et des façades latérales du bâtiment;
- i) Des moulures de finition (chambranle) sont obligatoires au pourtour des ouvertures (portes et fenêtres); elles doivent s'intégrer aux caractéristiques architecturales du bâtiment;
- j) Les lucarnes doivent présenter les mêmes caractéristiques architecturales;
- k) Les baies vitrées et les solariums ne sont autorisés que sur la façade arrière du bâtiment;
- l) Les garnitures et autres éléments décoratifs doivent être proportionnels aux caractéristiques architecturales du bâtiment.

Tous travaux d'agrandissement des bâtiments résidentiels existants ou tous travaux ayant un rapport aux matériaux de recouvrement extérieur et aux ouvertures, devront être exécutés en respect du caractère d'origine du bâtiment.

#### **ARTICLE 5**

L'alinéa 2 de l'article 5.1.2 intitulé « DISPOSITIONS RELATIVES AU NOMBRE DE BÂTIMENTS AUTORISÉ SUR UN MÊME TERRAIN » est modifié pour se lire comme suit

Un maximum de deux (2) bâtiments accessoires est permis par terrain sauf pour les usages agricoles. Le nombre de bâtiments accessoires pour la classe d'usage conservation dans la zone CONS-1 est assujettie à l'application de l'article 14.3.2.

#### **ARTICLE 6**

La section 3 intitulée « DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CABANES À SUCRE DANS LA ZONE CONS-1 » est modifiée afin d'ajouter l'article 14.3.2 qui se lit comme suit:

#### **ARTICLE 14.3.2 HANGARS FORESTIERS**

Les hangars forestiers sont autorisés, à titre de bâtiments accessoires, seulement pour la classe d'usage conservation dans la zone CONS-1 et aux conditions suivantes :

a) IMPLANTATION

Un hangar forestier doit être situé à une distance minimale de cinq (5) mètres d'une ligne de terrain, d'un bâtiment principal ou d'un équipement accessoire.

b) HAUTEUR

Un hangar forestier doit respecter une hauteur maximale de cinq (5) mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent jusqu'à son point le plus élevé.

c) SUPERFICIE

La superficie maximale d'un hangar forestier ne peut en aucun cas excéder quarante (40) mètres carrés.

d) REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

Le revêtement extérieur du hangar forestier doit s'harmoniser avec celui du bâtiment principal et/ou du milieu.

Un maximum d'un (1) bâtiment accessoire est permis dans la zone CONS-1.

L'utilisation de boîte de camion et de conteneurs, à titre de construction accessoire, est strictement interdite.

**ARTICLE 7**

L'article 15.6.2.1 intitulé « COUPE D'ARBRES » est modifié pour se lire comme suit :

Sur l'ensemble du territoire, excluant les bois et corridors forestiers d'intérêt métropolitain et les espaces boisés d'intérêt régional identifiés au plan de zonage, une demande de permis est nécessaire pour l'abattage de tout arbre de plus de 10 cm de diamètre et à 1,2 m du sol. L'arbre doit être remplacé dans un délai maximum de douze (12) mois suivant l'abattage d'arbre en respectant le principe du bon arbre au bon endroit sauf s'il y a une contrainte particulière ne permettant pas d'effectuer la plantation.

**ARTICLE 8**

L'article 15.6.2.2 intitulé « CONDITIONS D'ABATTAGE D'ARBRES EN MILIEU URBAIN » est modifié pour se lire comme suit :

En milieu urbain, l'abattage des arbres est restreint à des coupes sélectives le long des chemins publics, visant à améliorer les conditions de croissance de la canopée et du couvert boisé. Pour que l'abattage d'arbres soit autorisé, l'arbre doit répondre à au moins un des critères suivants :

- a) l'arbre doit être mort ou atteint d'une maladie incurable;
- b) l'arbre doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- c) l'arbre doit être une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins;
- d) l'arbre doit causer des dommages à la propriété publique ou privée.

Dans le cas de construction de résidence ou d'implantation d'infrastructure, l'abattage d'arbre est autorisé, mais sur un maximum de 25 % de la superficie boisée.

**ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ**

## 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-06-136

### 6.1. APPROBATION DES COMPTES

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Ménard

**APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'ADOPTER les comptes de la liste du 31 mai 2023 pour les chèques No. 6635 à No. 6839 de même que les paiements par virements bancaires totalisant 697 043,05\$.

**ADOPTÉ**

### 6.2. RAPPORT DU MAIRE ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Conformément aux dispositions de *l'article 176.2.2 du Code Municipal*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

2023-06-137

### 6.3. RESSOURCES HUMAINES - EMPLOYÉ NUMÉRO 22-0047 - FIN DU LIEN D'EMPLOI

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Fillion

**APPUYÉE PAR :** Monsieur Claude Ménard

et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la fin du lien d'emploi avec l'employé 22-0047. Cette fin d'emploi est effective depuis le 15 mai 2023.

**ADOPTÉ**

2023-06-138

### 6.4. RESSOURCES HUMAINES - ENGAGEMENT ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dominic Lampron

**APPUYÉ PAR :** Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE PROCÉDER à l'engagement du personnel étudiant 2023, tel que décrit au tableau ci-dessous:

<b>Piscine municipale</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
William Latraverse	Responsable et moniteur	12 sem.	40 hres	18,25\$
Geneviève Vaillancourt	Assistante-responsable et monitrice	11 sem.	40 hres	17,25\$
Elyane Abel	Sauveteure nationale temps plein	10 sem.	36 hres	16,25\$
Camille Brault	Sauveteure nationale temps plein et monitrice	10 sem.	36 hres	16,25\$ 16,75\$
Mathilde Commerie	Sauveteure nationale temps plein	10 sem.	36 hres	16,25\$
Jonathan Bergeron	Sauveteur national temps plein	10 sem.	36 hres	16,25\$
À combler	Sauveteur national temps plein	10 sem.	36 hres	15,75\$
Hugo Lefebvre	Assistant-sauveteur temps partiel	10 sem.	25 hres	15,25\$
Floralie Lefebvre	Assistante-sauveteure temps partiel	10 sem.	25 hres	15,25\$
<b>Travaux publics</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Anne-Marie Leblanc	Préposée parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	17,00\$
À venir	Préposé parcs et travaux publics	9 sem.	40 hres	15,25\$
<b>Guides touristiques</b>	<b>Titre</b>	<b>Nbr. semaine</b>	<b>Heure semaine</b>	<b>Taux horaire</b>
Béatrice Lachance	Guide touristique	10 sem.	32 hres	16,00\$
Julianne Pepin	Guide touristique	10 sem.	32 hres	15,50\$

**ADOPTÉ**

2023-06-139

6.5. **ACHAT - CAMION RAM 1500 - 2021**

ATTENDU que le bail de location du camion RAM 1500 2021 vient à échéance;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Madame Katherine R. L'Heureux

**APPUYÉE PAR** : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE SE PRÉVALOIR de l'option d'achat prévue au contrat, au prix établi de 34 999.95 \$ en plus des frais de transfert de 250 \$ pour un montant total de 35 249.95 \$, soit 40 528.62 \$ taxes incluses. Cette dépense sera affectée au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

**ADOPTÉ**

2023-06-140

6.6. **REBOISEMENT PHASE 2 - AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE ARBRE ÉVOLUTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Ménard

**APPUYÉ PAR** : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire Alexandre Bélisle et la directrice générale madame Carole Dulude à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères l'entente avec Arbre Évolution pour le reboisement Phase 2.

**ADOPTÉ**

7. **COMMUNICATION ET PROJETS SPÉCIAUX**

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

9. **TRANSPORT ROUTIER**

10. **HYGIÈNE DU MILIEU**

11. **SANTÉ BIEN-ÊTRE**

12. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

12.1. **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ET CERTIFICATS - MAI 2023**

Le rapport des permis et certificats émis par le service de l'urbanisme pour le mois de mai 2023 est déposé.

2023-06-141

12.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 42 RUE DUFILLY**

À l'immeuble sis au 42 rue Dufilly formé du lot 5 217 680, une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'autoriser un porte-à-faux avec un empiètement de 11 cm sur la marge avant et d'autoriser une plate-forme surélevée reliée à la piscine à une distance de 1,87 m de la ligne séparatrice du terrain.

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Dominic Lampron

**APPUYÉ PAR** : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure DM 02-2023 pour un empiètement de 11 cm sur la marge avant du porte-à-faux.

Pour la plate-forme surélevée reliée à la piscine, aucune distance minimale de la ligne séparatrice du terrain n'est exigée par la réglementation municipale en vigueur.

**ADOPTÉ**

**2023-06-142**

**12.3. P.I.I.A. - 38 RUE MADELEINE**

À l'immeuble sis au 38 rue Madeleine formé du lot 5 218 599, une demande de P.I.I.A. est déposée à l'effet de démanteler la piscine creusée existante et de remblayer le trou par de la terre.

CONSIDÉRANT l'avis des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Nathalie Fillion

**APPUYÉE PAR :** Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER le projet tel que présenté pour le démantèlement de la piscine et le remblai par de la terre, comme montré sur les plans, puisque le projet satisfait aux critères du P.I.I.A. du site du patrimoine.

**ADOPTÉ**

**2023-06-143**

**12.4. SITE PATRIMONIAL - 9 RUE SAINTE-FAMILLE**

À l'immeuble sis au 9 rue Sainte-Famille, formé du lot 5 217 386, une demande assujettie à l'application du règlement constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères est déposée à l'effet d'ajouter une toiture sur une partie de la terrasse existante (14' x 12');

CONSIDÉRANT l'avis des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Ménard

**APPUYÉ PAR :** Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet, tel que présenté, conforme aux exigences du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères.

**ADOPTÉ**

**2023-06-144**

**12.5. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION: 22 RUE SAINT-ETIENNE**

À l'immeuble sis au 22 rue Saint-Etienne formé du lot 5 217 360, une demande d'autorisation de démolition est présentée;

CONSIDÉRANT l'alinéa 3 de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant la détérioration avancée du bâtiment actuel;

Considérant la volumétrie et l'emplacement dans le site du patrimoine de Verchères;

Considérant le programme de réutilisation du sol proposé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Ménard

**APPUYÉ PAR :** Monsieur Dominic Lampron

et résolu unanimement :



Que le bâtiment soit démoli conditionnellement au dépôt et l'acceptation d'un nouveau programme de réutilisation du sol qui respecte le gabarit et le style architectural du bâtiment actuel;

Que ce nouveau programme de réutilisation du sol, assujéti à l'application du règlement de constitution du site du patrimoine du vieux village de Verchères, soit étudié par le Comité consultatif d'urbanisme;

Que les travaux de reconstruction soient débutés dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat d'autorisation de démolition;

Dans l'éventualité où l'une de ces conditions n'est pas respectée, la présente autorisation deviendra caduque.

**ADOPTÉ**

**2023-06-145**

**12.6. DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION: 269 ROUTE MARIE-VICTORIN**

À l'immeuble sis au 269 route Marie-Victorin formé du lot 5 217 180, une demande d'autorisation de démolition est présentée;

CONSIDÉRANT l'alinéa 3 de l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la détérioration avancée du bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT le programme de réutilisation du sol proposé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Katherine R. L'Heureux

**APPUYÉE PAR :** Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'AUTORISER la démolition de l'immeuble situé au 269 route Marie-Victorin, Verchères.

**ADOPTÉ**

**2023-06-146**

**12.7. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - KARINE GOSSELIN**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler des postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Katherine R. L'Heureux

**APPUYÉE PAR :** Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Karine Gosselin, nouvelle membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉ**

**13. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21h36.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Dominic Lampron

**APPUYÉ PAR** : Madame Nathalie Fillion

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

*Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Alexandre Bélisle,  
Maire**

---

**Carole Dulude, g.m.a.  
Directrice générale & greffière-  
trésorière**

Je, Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Carole Dulude, g.m.a.  
Directrice générale & greffière-trésorière

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**APPROBATION DES COMPTES**

CHÈQUES #6535 AU #6640

CHÈQUES #6703 AU #6812

CHÈQUES 16822 AU #6839

No chèque	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
PR	VIDÉOTRON LTÉE	INTERNET	1 131.35 \$
PR	VIDÉOTRON LTÉE	TÉLÉPHONE	1 221.25 \$
PR	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ	30 758.16 \$
PR	BELL CANADA	TÉLÉPHONE (MAISON DES JEUNES)	147.62 \$
PR	GLOBALPAYMENTS	FRAIS PAIEMENT AVRIL 2023	43.34 \$
PR	PAYSAFE / NETBANK	PAIEMENTS VISA ET MASTERCARD - LOISIRS (FRAIS MINIMUM) PAIEMENT DIRECT	393.11 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	ENTRETIEN MÉNAGER CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES MAI 2023 (5 DE 12)	747.34 \$
PR	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VERCHÈRES	LOCATION IMMEUBLE MAI 2023 (5 DE 12)	16 079.73 \$
PR	CHAPUT AUTOMOBILE INC.	LOCATION DODGE RAM 1500 CLASSIS MAI 2023 (23 DE 24)	905.17 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	MATIÈRES RÉSIDUELLES	53 587.00 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	ÉQUILIBRATION DU RÔLE ÉVALUATION VERSEMENT MAI 2023	7 031.54 \$
PR	MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE	CHAMBRE DE COMMERCE & INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD - GRANDES RENCONTRES: LES GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX MOBILISÉS POUR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE LA RIVE-SUD	59.32 \$
PR	VILLE DE CONTRECOEUR	TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET ÉPURATION DES EAUX MAI (5 DE 12)	20 938.84 \$
PR	FQM ASSURANCE	ASSURANCE (V48-21)	381.50 \$
PR	AGENCE SPACIALE	ARCHITECTURE PISCINE - ÉTAPE DE L'ESQUISSE POUR ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ - ÉMISSION D'UN RAPPORT FINAL	4 208.09 \$
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP	LOCATION PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA38CI- PÉRIODE DU 1/06/2023 AU 31/08/2023 LOISIRS	263.44 \$
PR	CRÉDIT-BAIL RCAP	LOCATION PHOTOCOPIEUR KYOCERA TA38CI- PÉRIODE DU 1/05/2023 AU 31/07/2023 ADMINISTRATION	282.84 \$
PR	ARTM - AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN	QUOTE-PART (1 DE 2)	175 975.51 \$
PR	SOMUM SOLUTIONS	AJUSTEMENT 2022 - SYSTÈME AUTOMATISÉ COMMUNICATION	516.38 \$
PR	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	CREATIVE CLOUD, SPOTIFY MUSIQUE EN PLEIN AIR (CHALET/GLISSOIRE), MICROSOFT 365 BUSINESS DU 23/02/2023 AU 17/04/2023, EXCHANGE ONLINE PÉRIODE DU 16/03/2023 AU 15/05/2023, CAMÉRA DE BUREAU ADMINISTRATION	349.55 \$
PR	DIALOGUE HEALTH TECHNOLOGIE	PAE AVRIL 2023 (4 DE 12) PROTECTION INCENDIE	114.98 \$
PR	INFO PAGE INC.	IPA UTILISATEUR MAI 2023 (5 DE 12) PROTECTION INCENDIE	127.91 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE EAU POTABLE (EAU POTABLE)	543.37 \$
PR	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE DE LABORATOIRE (EAUX USÉES)	361.71 \$
PR	HECTOR SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.	LICENCE SÉCURITÉ BITDEFENDER GRAVITY (COMMUNICATION), PARE-FEU ET ANTIPOURRIEL)	453.08 \$
PR	ARÉO-FEU LTÉE	PIÈCES ET ACCESSOIRES PROTECTION INCENDIE	86.81 \$
PR	TELUS COMMUNICATIONS INC.	TÉLÉPHONES	684.12 \$
PR	PAGNET DU CANADA INC.	TÉLÉCOMMUNICATION MAI 2023 (5 DE 12)	55.93 \$
PR	CAROLE DULUDE (PETITE CAISSE)	PÉRIODE MAI 2023 - ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE	34.20 \$
6635	RUES PRINCIPALES DE VERCHÈRES	COTISATION (3 DE 4)	16 500.00 \$
6636	PHARE CULTUREL DE VERCHÈRES	SOUTIEN ACTIVITÉS CULTURELLES (2 DE 3)	30 000.00 \$
6637	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
6638	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	347.04 \$
6639	AGRO- PASSION INC.	ANIMATION DU 6/05/2023 BIBLIOTHÈQUE	378.86 \$
6640	L.D.G.	ENTRETIEN GAZON - CONTRAT POUR CIMETIÈRE ET CONTRAT ESPACES VERTS (1 DE 5)	5 399.23 \$
6703	ICO TECHNOLOGIES	CONSEIL SANS PAPIER MAI 2023 (5 DE 12)	201.20 \$
6708	DRUMCO ÉNERGIE	ENTRETIEN - GÉNÉRATRICE MAIRIE	344.93 \$
6709	MINES SELEINE K+S SEL WINDSOR LTÉE	SEL	2 224.38 \$
6710	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	INSTALLATION PRISE VIEILLE CASERNE, DÉTECTEUR DE MOUVEMENT /INSTALLATION DES GARDES - PROTECTION PATINOIRE CHALET, RACCORDEMENT CHAUFFAGE DE L'ENTRÉE - USINE FILTRATION, CENTRALE SURVEILLANCE AU 450 DUVERNAY DU 09/04/2023 AU 09/04/2024 CASERNE	2 359.99 \$
6711	ÉNERGIES SONIC INC.	ESSENCE GÉNÉRATRICE MAIRIE ET USINE FILTRATION	3 630.61 \$
6712	A. & J.L. BOURGEOIS LTÉE	BLOCS UTILITAIRES (5) PISCINE	316.18 \$
6713	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS PROTECTION INCENDIE	661.31 \$
6714	KSB PUMPS INC.	REMPLACEMENT POMPE #2 ÉLECTROPOMPE SUBMERSIBLE USINE FILTRATION (USI-012F)	9 542.93 \$
6716	YOLAINE MORNEAU	ACHAT DIVERS FÊTE DES BÉNÉVOLES	203.59 \$
6717	PROSCÈNE DAUPHINAIS INC.	NETTOYAGE DES RIDEAUX VIEILLE CASERNE	3 207.82 \$
6718	S.T.R. MICRO (9163-0970 QUÉBEC INC.)	ACHAT D'ÉQUIPEMENT LECTEUR CODES BARRES PORTABLE ZEBRA (SCANNER) BIBLIOTHÈQUE	316.18 \$
6719	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	DOCUMENTS PERDUS OU BRISÉS BIBLIOTHÈQUE	42.58 \$
6720	THERMOS-PRO - DIV. DE VITRERIE VERCHÈRES	ENTRETIEN PORTE DE GARAGE PROTECTION INCENDIE	485.88 \$
6721	PHILIPPE MOREAU	DÉNEIGEMENT RANG ST-JOSEPH ET CHEMIN DES ÉRABLIÈRES (4 ET 5 DE 5), ESSENCE GÉNÉRATRICE MAIRIE/ USINE FILTRATION	5 105.54 \$
6722	SR IMPRIMERIE	PLAQUES (5) HONORIFIQUES - FÊTE DES BÉNÉVOLES	239.73 \$
6723	WAJAX LIMITÉE	LOCATION GÉNÉRATRICE CENTRE COMMUNAUTAIRE 6/04/2023 VERGLAS	2 279.84 \$
6726	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	65.00 \$
6727	VILLE DE VARENNES	ENTRAIDE DU 26/03/2023 AU 349A PETIT-COTEAU ET DU 2/04/2023 AU 349 PETIT-COTEAU	1 666.08 \$
6729	CULTURE MONTÉRÉGIE	ADHÉSION 2023-2024	120.00 \$
6730	TETRA TECH QI INC.	HONORAIRES BASSIN D'EAU DE LAVAGE - USINE FILTRATION (USI-025F)	1 293.47 \$
6731	SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE	AFFILIATION - SAISONNIER (PISCINE) PÉRIODE DE JUIN/JUILLET/AOÛT 2023	229.95 \$
6733	SÉCURITÉ LANDRY INC.	SAC À LANCER - SAUVETAGE NAUTIQUE - PROTECTION INCENDIE	299.01 \$
6734	CITOYEN	PROGRAMME D'AIDE POUR L'ACHAT DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT	75.00 \$
6735	SERVICE LOCATION TAPIS COMMERCIAL INC.	LOCATION SEMAINE DU 13/03/2023 AU 9/04/2023 PROTECTION INCENDIE	439.20 \$
6736	BENOIT LAFRENIÈRE	ACHAT BATTERIE PANNEAU VITESSE SUR CALIXA-LAVALLÉE, VITRE POUR LE MOULIN, LIVRETS (2) RONDE DE SÉCURITÉ, DIVERS PARCS/VOIRIE	842.50 \$
6737	CONSEIL, 7596. VERCHÈRES	SUBVENTION - FRAIS DE SALLE SOUPER DES SUCRIERS	600.00 \$
6738	RÉGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS-RICHELIEU	ACHAT EAU - COMPTEUR PÉRIODE 31/03/2023 AU 26/04/2023	284.20 \$
6739	ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE NORD	MATÉRIEL PREMIERS RÉPONDANTS - PROTECTION INCENDIE	100.38 \$
6740	LES INST. ÉLEC. JEAN PROVOST INC.	VÉRIFICATION PORTE / BRANCHEMENT NOUVELLE BATTERIE AU SYSTÈME À LA VIEILLE CASERNE, AJOUT CODE D'ALARME CENTRALE DU 21/05/2023 AU 21/05/2024 AU PRESBYTÈRE	338.59 \$

MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES

APPROBATION DES COMPTES

CHÈQUES #6535 AU #6640

CHÈQUES #6703 AU #6812

CHÈQUES 16822 AU #6839

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6741	BURO & CIE	FOURNITURE DE BUREAU ADMINISTRATION	579.61 \$
6742	GILLES LAROCQUE	ARTICLES ET PRODUITS MÉNAGERS (CONCIERGERIE)	87.77 \$
6743	SOLENO SERVICE INC.	INSPECTION SEMI-ANNUELLE, 2 UNITÉS ÉGOUT PLUVIAL VIEUX VILLAGE ET SUR LA RUE ST-ALE	2 586.94 \$
6744	CLIMATISATION CHAUFFAGE SOREL-TRACY INC.	ACHAT DE FILTRES USINE FILTRATION	72.58 \$
6745	ANTONIO MOREAU SPORT (1984) LTÉE	VÊTEMENTS VOIRIE	3 123.28 \$
6746	TENAQUIP LTD	GANTS, CAPUCHONS, VESTE, DIVERS VOIRIE	367.63 \$
6747	ENTR ARBRES ET TERRAINS BISSONNETTE INC.	NETTOYAGE D'URGENCE PARCS - VERGLAS/ RUISSEAU (ÉMONDAGE DE PLUSIEURS ARBRES), DÉMANTÈLEMENT BARRAGE DE CASTORS	2 299.50 \$
6748	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	SONDE PH / CHLORE USINE FILTRATION	1 573.78 \$
6749	PIÈCES D'AUTOS O. FONTAINE INC.	DIVERS VOIRIE	153.92 \$
6750	ACIER PICARD INC.	ENTRETIEN (V44-19) JONH DEERE 5085	288.23 \$
6751	CERCLE DE FERMIERES VERCHÈRES	CONTRAT DE PUBLICITÉ AGENDA 2024 (1 PAGE)	260.00 \$
6752	PIÈCES D'ÉQUIPEMENT BERGOR INC.	ENTRETIEN (V44-19) JONH DEERE 5085 - BROSSE À BALAI	698.11 \$
6753	BRENNTAG CANADA INC.	CHLORE USINE FILTRATION	1 839.60 \$
6755	9211-0543 QUÉBEC INC. (ESSO)	ESSENCE	3 156.34 \$
6756	AGISKA COOPÉRATIVE-BMR EXPRESS VERCHÈRES	AUTRES BIENS NON DURABLES/ADMINISTRATION, VOIRIE, ÉGOUT, PARCS	462.89 \$
6757	FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT	LOCATION GPS VÉHICULES DU 1/05/2023 AU 31/07/2023	1 778.43 \$
6758	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6759	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6760	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	10.00 \$
6761	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6762	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6763	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	16.00 \$
6764	CITOYEN	SUBVENTION SPORTS JEUNES	37.50 \$
6765	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE MANUELLE ET ACCESSOIRES - REMBOURSÉE PAR LA MRC	150.00 \$
6766	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES	50.00 \$
6767	CITOYEN	SUBVENTION TONDEUSE MANUELLE - REMBOURSÉE PAR LA MRC	100.00 \$
6768	UNIVAR CANADA LTD	THIFOSULFATE EN REMPLACEMENT DU BISULFATE DE SODIUM USINE FILTRATION	2 761.77 \$
6769	GLS	FRAIS TRANSPORT ADMINISTRATION, PROTECTION INCENDIE	31.51 \$
6770	GLOBAL INTERNET, GLOBAL RÉSERVATION	ABONNEMENT ANNUEL - GUIDE TOURISTIQUE DU QUÉBEC	113.83 \$
6771	ALIMENTATION ÉLIZABETH MÉNARD INC.	AUTRES BIENS NON DURABLES/ ADMINISTRATION, BIBLIOTHÈQUE, FÊTE DES BÉNÉVOLES	669.49 \$
6772	AIR LIQUIDE CANADA INC.	BOUTEILLES GAZ VOIRIE	91.75 \$
6773	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	COPIES DE MUTATION AVRIL 2023 (4 DE 12)	25.00 \$
6774	ICO TECHNOLOGIES	CONTRAT ANNUEL DU 1/05/2023 AU 30/04/2024 (CONSEIL SANS PAPIER)	500.86 \$
6775	ANDRÉ S. BLAIS	ANALYSE ET RAPPORT DU 22 RUE ST-ÉTIENNE	688.75 \$
6776	ISABELLE MILLETTE	VÊTEMENTS VOIRIE, FRAIS DÉPLACEMENT DU 6/03/2023 AU 24/04/2023, ACHAT CAFÉ	977.76 \$
6777	ROSANNE DION	ANIMATION DU 23/04/2023 ACTIVITÉ CULTURELLE	350.00 \$
6778	CHANTE TA VOIE	ASSISTANCE TECHNIQUE EN SONORISATION LE 18/04/2023 FÊTE DES BÉNÉVOLES	125.00 \$
6779	CATSPORTS INC.	PANNEAU DE BASKETBALL	1 005.98 \$
6780	CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE	DOCUMENTS PERDUS OU BRISÉS BIBLIOTHÈQUE	85.16 \$
6781	RABAIS CAMPUS	PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE - BEL ÂGE	22.94 \$
6782	EXPRESS MAG	PÉRIODIQUES BIBLIOTHÈQUE - ÇA M'INTÉRESSE	97.73 \$
6783	CITOYEN	SUPPORT FINANCIER - COMPÉTITION DE RINGUETTE JUNIOR A DE NIVEAU NATIONAL - PARTICIPATION À TEAM QUÉBEC AU CHAMPIONNAT DE L'EST À DIEPPE AU NOUVEAU- ACHAT DE VOLUMES BIBLIOTHÈQUE	175.00 \$
6784	LIBRAIRIE ALIRE	FRAIS DÉPLACEMENT - EXAMEN OPA	56.10 \$
6785	COL BLEU	ENTRETIEN (V44-19) JOHN DEERE 5085	189.98 \$
6786	GROUPE BISSONNETTE INC.	LUMIÈRE MURALE POUR AFFICHE VIEILLE CASERNE	620.87 \$
6787	SNOC 1954 INC.		
6788	LOCATION ET CONSTRUCTION JACQUES FRÉCHETTE INC.	LOCATION ROULOTTE PÉRIODE DU 14/04/2023 AU 14/05/2023 (VOIRIE)	431.16 \$
6789	A.G.D. VERCHÈRES EXPRESS INC.	FRAIS TRANSPORT - POMPE STATION DUVERNAY	120.56 \$
6790	CHAUFFAGE VENTILATION JEAN-PAUL ARÈS INC	VENTILATION COIN DE LA SOUDURE - GARAGE MUNICIPAL	1 184.24 \$
6791	PRACTICA LTD	SACS DE RAMASSAGE POUR CHIENS / CHATS	534.11 \$
6792	C. PERREAU CONST. INC.	ASPHALTE RECYCLÉ	2 180.97 \$
6793	RENÉ THOMAS INC.	PIÈCES ET ACCESSOIRES POUR BALANÇOIRES PARCS	43.46 \$
6795	9118-0679 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN (V37-12) SUZUKI, (V44-19) JOHN DEERE 5085	436.80 \$
6796	LÉGISLATION	ASSISES 2023	942.80 \$
6797	CHANEL SABOURIN, PHOTOGRAPHE	SÉRIE DE PHOTOS - TRAVAUX PUBLICS	402.41 \$
6798	FORMATION MÉDICALE RESCUE CHOC	FORMATION - MISE À JOUR MODULE 8 (ANAPHYLAXIE -11 POMPIERS)	1 092.26 \$
6799	CORDAGES BARRY LTÉE	CORDAGE NAUTIQUE - PROTECTION INCENDIE	1 202.18 \$
6800	GBS -GÉNÉRAL BEARING SERVICE INC.	ENTRETIEN (V44-19) JOHN DEERE 5085	98.79 \$
6801	BERTRAND GUAY SECOURISME B.G.	CYLINDRE D'OXYGÈNE EN URGENCE PREMIERS RÉPONDANTS	86.23 \$
6802	275-BOUCHERVILLE -SCP DIST	ENTRETIEN PISCINE (CHLORINE/SAC PH MINUS)	1 099.85 \$
6803	KÉMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	SULFATE FERRIQUE USINE FILTRATION	12 247.76 \$
6804	LESSARD & DEMERS, MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC.	PAIEMENT FINAL - TRAVAUX STATION POMPAGE ST-LAURENT (STAT-016-3)	19 270.09 \$
6805	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE QC	VIGNETTES DE CONFORMITÉ (6) PROTECTION INCENDIE ET VOIRIE	42.78 \$
6806	WOLTERS KLUWER	ANNOTATIONS JURISPRUDENTIELLES, FMRM REGL. MUNICIPALITÉS	4 358.55 \$
6807	SÉCURITÉ MASKA 1982 INC.	RECHARGE CYLINDRES D'AIR / PIÈCES PROTECTION INCENDIE	565.68 \$
6808	SR IMPRIMERIE	SIGNETS (3 000) PROGRAMMATION ÉTÉ 2023, PUBLICITÉ ET INFORMATION	405.86 \$
6809	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	FRAIS TRANSPORT POUR APPAREIL RESPIRATOIRE PROTECTION INCENDIE	28.69 \$
6810	MÉDI-SÉLECT LTÉE	PRODUITS / ÉQUIPEMENTS CLINIQUE MÉDICALE DE VERCHÈRES	118.37 \$
6811	TECHNO FEU INC.	ENTRETIEN (1-07-07) CITERNE PROTECTION INCENDIE	652.69 \$
6812	TECHMIX INC., DIVISION DE BAU-VAL INC.	ASPHALTE	1 163.04 \$
6821	COPICOM INC.	COPIES FACTURÉES PÉRIODE DU 24/02/2023 AU 23/05/2023 LOISIRS	55.25 \$
6822	ID:8500555 - CANAC	ENTRETIEN PARCS, VOIRIE	103.38 \$
6824	KALITEC SIGNALISATION	RÉPARATION RADAR PÉDAGOGIQUE/ PANNEAU SOLAIRE AVEC SUPPORT	3 052.58 \$
6825	CITOYEN	PROGRAMME DE RÉNOVATION VIEUX VILLAGE	300.00 \$
6826	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	DÉCOMPTE #1 ET #2 - RESURFAÇAGE BASSIN DE NEUTRALISATION - USINE FILTRATION (USI- 026F)	108 593.89 \$
6827	LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC.	DÉCOMPTE #3 - RESURFAÇAGE BASSIN DE NEUTRALISATION - USINE FILTRATION (USI-026F)	1 149.75 \$
6828	CHRISTINE DIGUER	ACTIVITÉ YOGA - SESSION PRINTEMPS 2023	2 391.48 \$
6829	GFN PRODUCTIONS, INC.	DÉPÔT CONCERT CÉLÉBRONS HOLLYWOOD LE 18/08/2023 ACTIVITÉ CULTURELLE	2 184.53 \$

**MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES**

**APPROBATION DES COMPTES**

CHÈQUES #6535 AU #6640

CHÈQUES #6703 AU #6812

CHÈQUES 16822 AU #6839

No chèqu	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA FACTURE	
6830	CMP MAYER INC. - ÉQUIPEMENTS INCENDIE	CASQUE BLANC ET ÉCUSSON DORÉ PROTECTION INCENDIE	385.17 \$
6831	ÉTIENNE BUJOLD	FRAIS DÉPLACEMENT MARS / AVRIL 2023, ACHAT DE CAFÉ	77.96 \$
6832	CITOYEN	PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES (3) ET FRAIS TRANSPORT	187.50 \$
6833	AXO SOLUTIONS	PAIEMENT FINAL - PANNEAU NUMÉRIQUE CULTURE (INFO-070)	29 508.33 \$
6834	LÉGISLATION	FRAIS DÉPLACEMENT ASSISES UMQ	251.90 \$
6835	ACTION PATRIMOINE	ADHÉSION 2023	100.00 \$
6836	COL BLEU SAISONNIER	CHAUSSURES	183.95 \$
6837	GLS	FRAIS TRANSPORT PROTECTION INCENDIE ET VOIRE	486.50 \$
6838	CITOYEN	SUBVENTION - COUCHES LAVABLES POUR BÉBÉ - REMBOURSÉE PAR LA MRC	100.00 \$
6839	LE GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC.	ÉTUDE POUR LE RENOUELEMENT DES ACTIFS SUR LE SITE DE LA PISCINE MUNICIPALE	4 828.45 \$
		CONTRATS (LOISIRS/PARCS/ENTRETIEN MÉNAGER/COMMUNICATIONS)	4 985.63 \$
		SALAIRES	121 524.77 \$
		REMISES ET COTISATIONS - EMPLOYEUR	42 828.31 \$
		TOTAL:	697 043.05 \$

|

\*\*\* CES MONTANTS INCLUS LES DÉPENSES RÉALISÉES PAR LA DIRECTIRCE GÉNÉRALE VIA SA DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Je, soussignée, Carole Dulude, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les montants précités.

Verchères, ce 31 mai 2023



Carole Dulude  
Greffière et Directrice Générale

\*\*\* NOTE : PR - PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

CHÈQUE # 6754 (2 DE 2)

CHÈQUES ANNULÉS

#6725  
#6728  
#6794  
#6823